



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'AGRICULTURE EN CENTRE-VAL DE LOIRE, LA PAC ET LES MAEC 2023

JOURNÉE DU RÉSEAU DES TECHNICIENS DE RIVIÈRE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

29 AVRIL 2022

Sommaire

- 1. L'agriculture en Centre-Val de Loire**
- 2. Les principaux éléments de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027**
- 3. Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) « surfaciques »**

1. L'agriculture en Centre-Val de Loire

Premiers résultats régionaux

10^e

L'ESSENTIEL DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020 Centre-Val de Loire

19 916
EXPLOITATIONS
EN 2020
↘ 21 % par rapport
à 2010



115

HECTARES DE SURFACE
MOYENNE EN 2020
C'est 22 hectares
de plus qu'en 2010



2^e

EN 2020, LES EXPLOITATIONS DE



GRANDES CULTURES

SONT LES PLUS NOMBREUSES

DANS LES EXPLOITATIONS :

37 000 PERSONNES OCCUPENT
UN EMPLOI PERMANENT

24 000 D'ENTRE ELLES SONT CHEFS
ET COEXPLOITANTS DONT :



22,5 % SONT
DES FEMMES

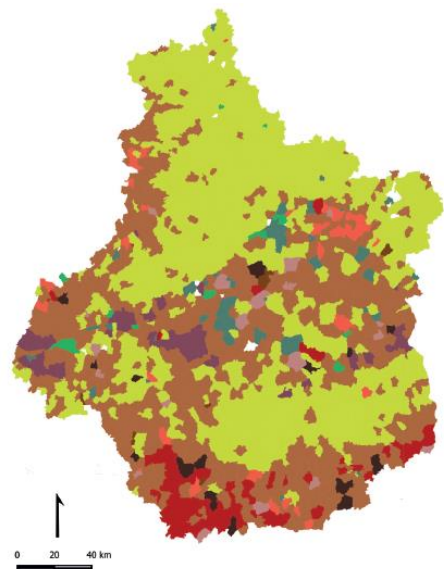
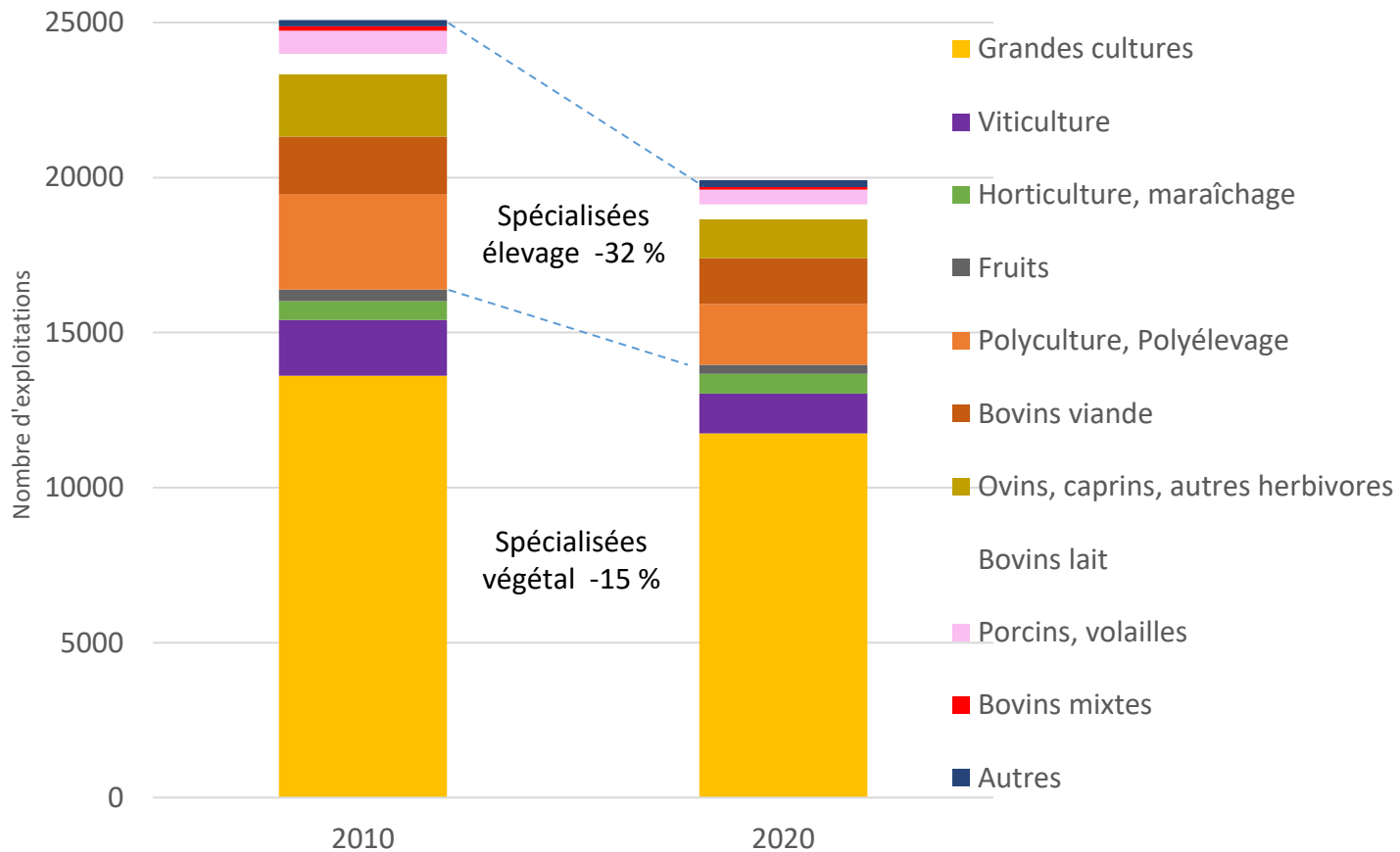


26,1 % ONT
60 ANS OU PLUS



Données provisoires

Evolution du nombre d'exploitations par OTEX



2. Les principaux éléments de la PAC 2023-2027

La PAC : l'essentiel

30% du budget de l'Union Européenne

Nouvelle PAC sur la période 2023-2027

Les aides de la PAC se répartissent en 2 piliers :

1^{er} pilier

- Ce sont des aides **directes** aux agriculteurs qui assurent un revenu minimum
- Aides 100% européennes
- Plusieurs types d'aides dont les **DPB** « droit au paiement de base » 52% des aides du 1^{er} pilier
- 15% des aides sont **découplées** du type de production
- Les aides sont **conditionnées**
- en 2014, apparition du **paiement vert** = aide bonus si diversification des assolements, maintien des prairies permanentes et présence de surfaces d'intérêt écologique (**SIE**)

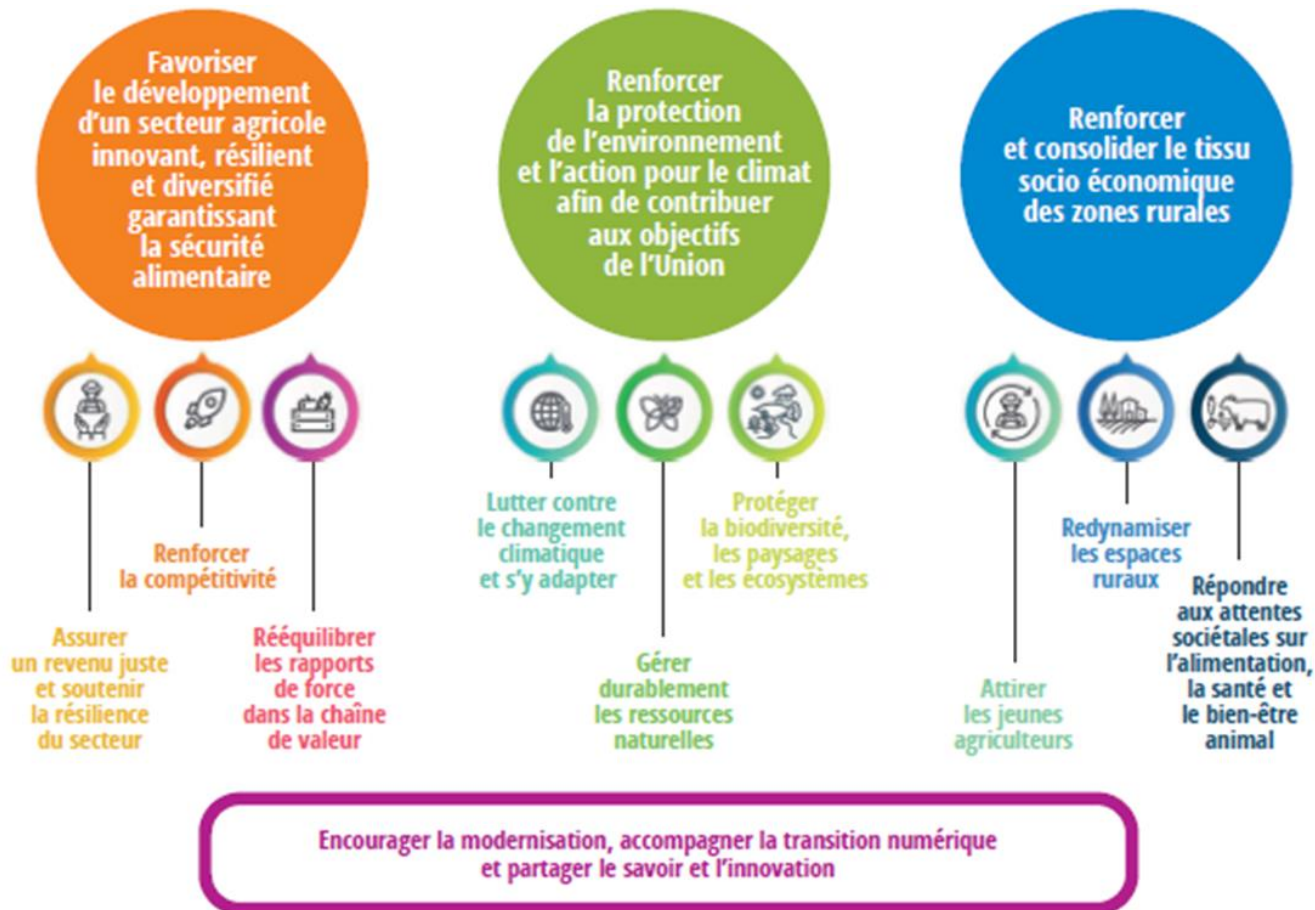
→ 76 % du budget de la PAC

2e pilier

- accompagne la modernisation des exploitations et les changements de pratiques agricoles
- Aides européennes du **FEADER** + contreparties nationales
- aides **surfaciqes** : aides à la conversion à l'agriculture biologique (**CAB**), MAEC...
- aides **non surfaciqes** : investissements matériels, dotation jeune agriculture (DJA), ...
- Ce sont des aides « contractuelles » qui nécessitent un cadre stratégique d'intervention, à savoir :
 - Programmes de développement ruraux régionaux (**PDR**) 2014-2022 → plan stratégique national (**PSN**) 2023-2027

→ 24 % du budget de la PAC

Les objectifs européens à poursuivre par le PSN sur 2023-2027



Les objectifs européens à poursuivre par le PSN sur 2023-2027

Loi climat européenne : objectif neutralité carbone 2050

(-55% d'émissions d'ici 2030 par rapport aux années 1990)

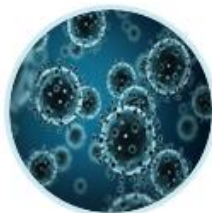
Stratégie « Farm to Fork » et « Biodiversité » - des cibles indicatives visées à horizon 2030 dans le champ agricole :



Réduire de 50 %
l'utilisation et les
risques liés aux
**pesticides
chimiques**,
réduire
l'utilisation des
**pesticides, dont
les plus
dangereux** de
50 % d'ici 2030



Convertir 25 %
des terres
agricoles de l'UE
à **l'agriculture
biologique** et
augmenter
**l'aquaculture
biologique** d'ici
2030



Réduire les
ventes d'
antibiotiques
destinés à
l'élevage et
l'aquaculture de
50 % d'ici 2030



Réduire les pertes
de nutriments liés
à la **fertilisation
excessive** d'au
moins 50 % sans
détérioration de la
fertilité, soit une
réduction de
l'utilisation de
fertilisants d'au
moins 20% d'ici
2030



Rétablir au moins
10 % de la surface
agricole
**contenant des
éléments
topographiques** à
haute diversité
biologique



Atteindre 100 %
d'accès à **internet
haut débit** dans
les zones rurales
d'ici 2025

Proposition de PSN France

Volet « environnement - climat » pour renforcer la protection de l'environnement, de la biodiversité et l'action pour le climat

Accompagnement de tous dans la transition

- **3 grandes priorités :**
 - **Diversification et biodiversité**
 - **Autonomie** des productions, territoires et filières (élevage herbager et autonomie protéique)
 - **Résilience et sobriété** en intrants (fertilisants, pesticides, agriculture bio, transition agro-écologique)

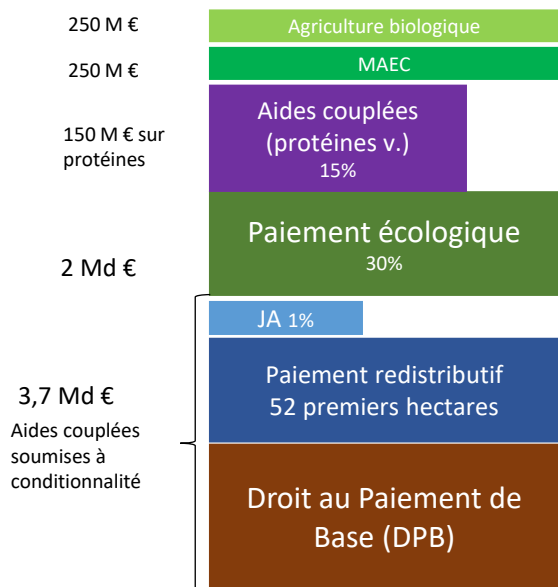
5 actions au cœur de la stratégie environnementale

- **Diversification** des cultures renforcée (écorégime)
- **Présence et entretien des infrastructures agro-écologiques**, en particulier les haies (conditionnalité et écorégime)
- Doublement de la surface en **légumineuses** (aides couplées, écorégime, MAEC)
- **Agriculture biologique** : au moins 18% de la SAU 2027 (340 M€/an pour les aides bio)
- **Maintien des prairies** : élevage herbager, non-labour (conditionnalité, écorégime, aide couplée UGB bovine)

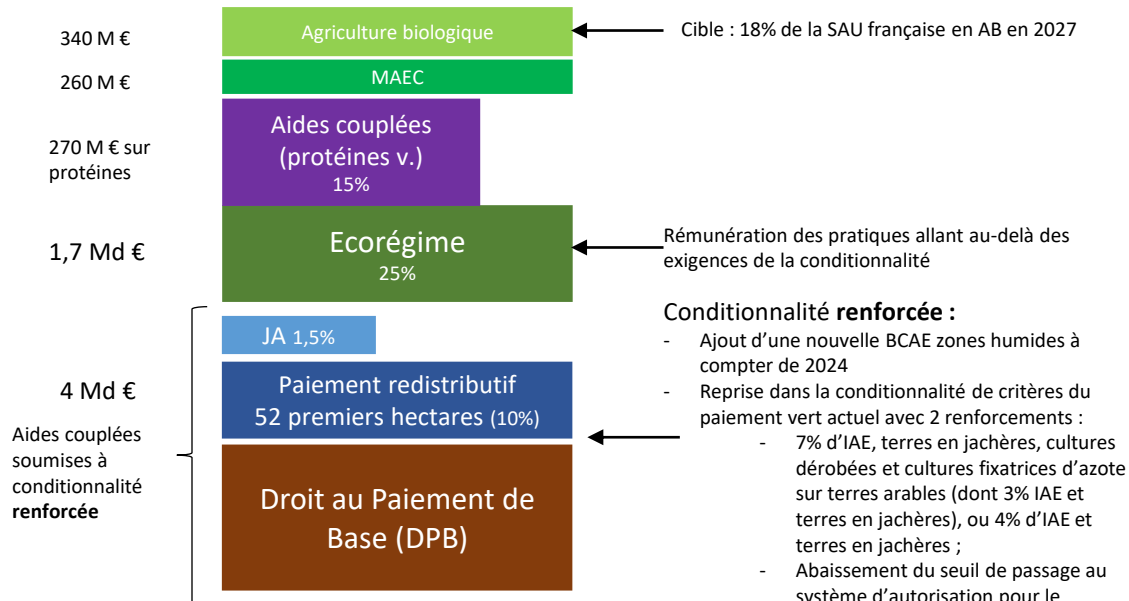
→ **Ambition environnementale renforcée, et contribution du PSN au Pacte Vert (Green Deal)**, en **cohérence avec la réglementation** européenne (Annexe XIII) et les plans et programmes nationaux (climat, air, eau, pesticides, biodiversité).

Proposition de PSN France : une ambition environnementale renforcée

PAC 2014-2022



PAC 2023-2027

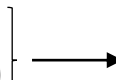


Proposition de PSN France

Volet « territoires et société » pour consolider le tissu économique des zones rurales et améliorer la réponse aux demandes sociétales

- **Territoires :**

- Renouvellement des générations (3% JA – répartis sur les deux piliers)
- Investissements agri, agro, forêt, sectoriels (enveloppe consolidée)
- Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) maintenue et ciblée (+100 M€ de contreparties nationales)



Dotation Jeunes
Agriculteurs et
investissements agri, agri
et forêt gérés par Conseils
régionaux

- **Consommateurs :**

- Bio : 18% de la SAU en 2027 (hausse de 36% des aides en moyenne 23-27 vs. 2020)
- Protéines végétales (empreinte carbone alimentaire et lutte contre déforestation / réduction des importations de soja notamment OGM)
- Bien-être animal (BEA) (prairies, investissements et création d'une MAEC BEA pour les élevages de monogastriques)
- Territorialisation de l'alimentation : aide couplée petites surfaces en légumes (10 M€), valorisation des bovins finis, coopération dont projet alimentaire territoriaux (PAT)

3. Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) « surfaciques »

- 1- Rappels sur les MAEC – programmation 2014-2022**
- 2- Nouvelle programmation MAEC 2023-2027**

L'essentiel

- A destination des agriculteurs
- Engagement sur 5 ans à respecter un cahier des charges allant au-delà des exigences de la réglementation
- Indemnisation sur la base des surcoûts et du manque à gagner du fait du changement de pratiques
- Deux types de mesures :
 - Des mesures « zonées », éligibles au sein d'une zone à enjeu environnemental, sur un territoire validé en Commission régionale agroenvironnementale et climatique (CRAEC) → *il s'agit des territoires de projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC)*
 - Des mesures « non zonées », ouvertes sur tout le territoire régional

L'essentiel

Parmi les MAEC zonées, on distingue les :

- MAEC systèmes : engagement à l'échelle de l'exploitation,
- MAEC localisées : engagement à la parcelle

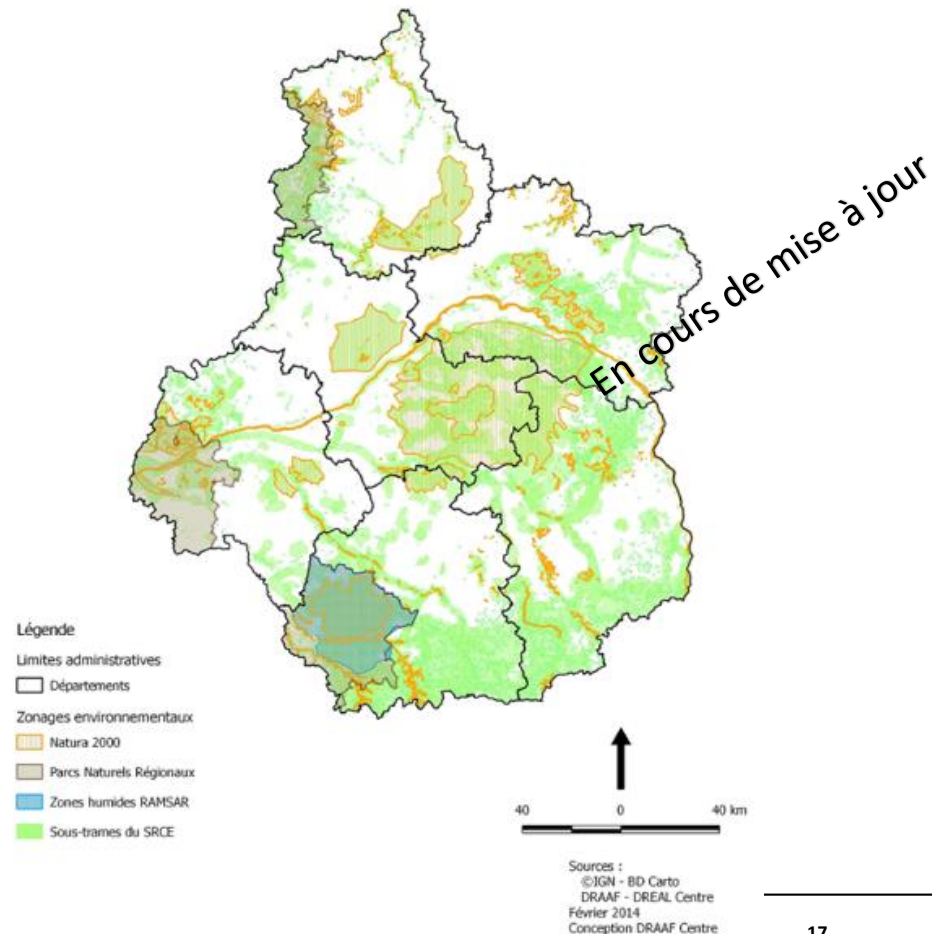
MAEC non zonées concernent : l'apiculture, la protection des races menacées, la préservation des ressources végétales menacées d'érosion

Contexte

- Les MAEC = outils majeur du second pilier de la PAC pour :
 - accompagner le **changement des pratiques agricoles** afin de réduire les pressions agricoles sur l'environnement
 - maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales
- Les Régions sont devenues **autorités de gestion (AG)** du FEADER pour la période 2014-2022
- Identification de zones à enjeux environnementaux régionaux : biodiversité / eau / sol

1- Rappels sur les MAEC – programmation 2014-2022

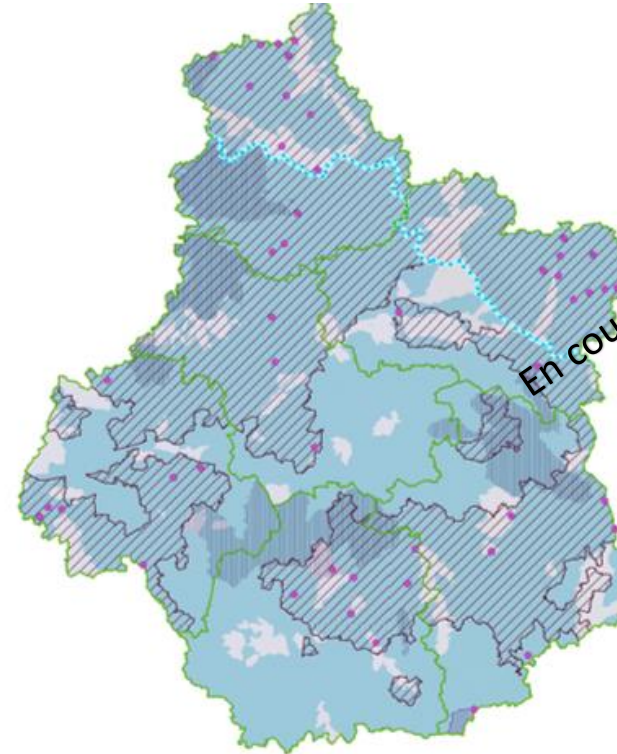
Zone à enjeu Biodiversité
P1 = Natura 2000



1- Rappels sur les MAEC – programmation 2014-2022

Eau

P1 = captages prioritaires



En cours de mise à jour

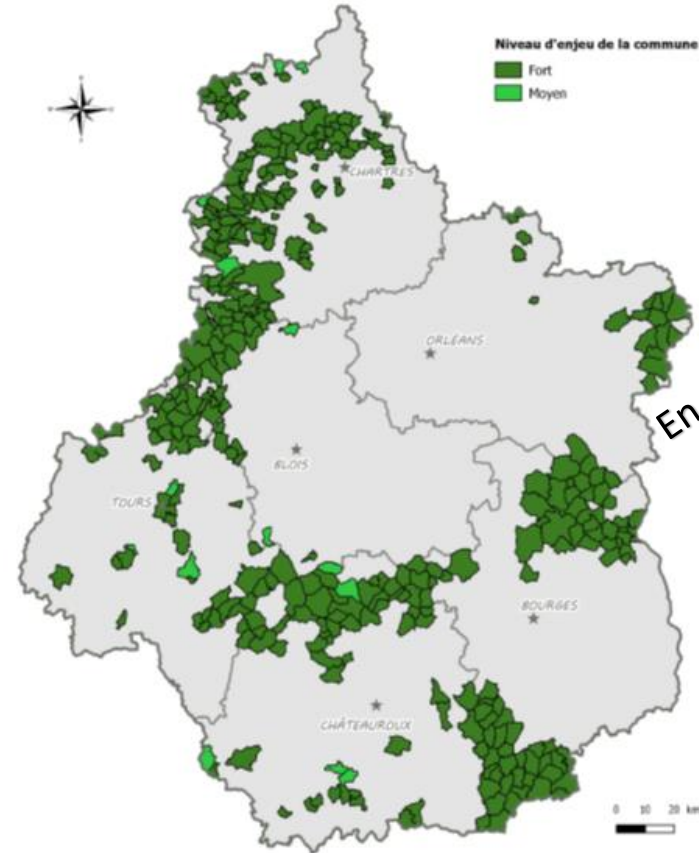
- Aires d'alimentation captages gemelle
- ▨ Zones vulnérables
- Masses d'eau souterraines devant atteindre le bon état en 2015
- Bassin versant de masse d'eau Cours d'eau devant atteindre le bon état en 2015
- Bassin versant de plan d'eau identifié dans la disposition 3B-1 du SDAGE Loire-Bretagne
- ▨ Zones soumises à un fort axe d'érosion identifiées dans la disposition 1B-4 du SDAGE Loire-Bretagne
- Limite des bassins Loire-Bretagne Seine-Normandie
- Département



Données : BR2N, BDCARITZ,
BDCARITHAGE
Document réalisé en avril 2014

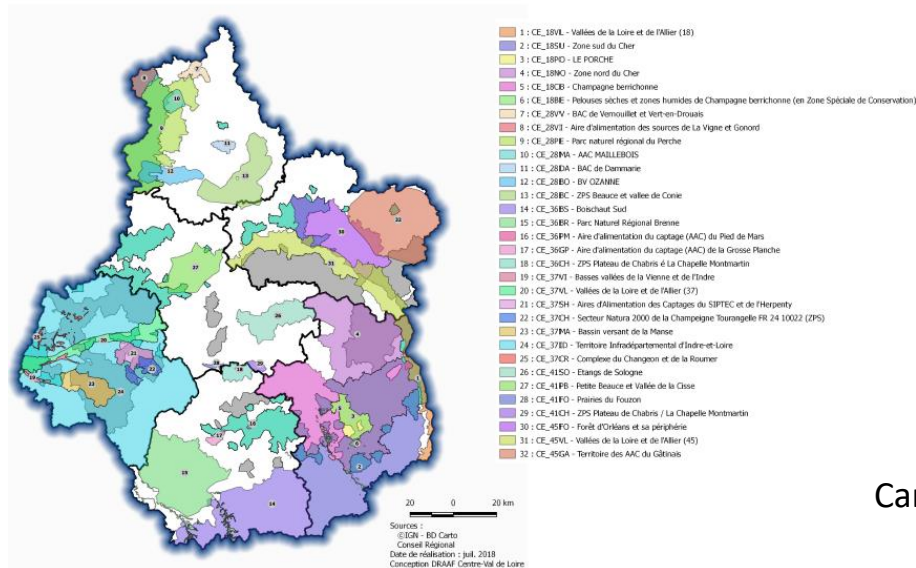
1- Rappels sur les MAEC – programmation 2014-2022

Sol



Comment ouvrir un territoire à la souscription de MAEC ?

Pour ouvrir un territoire à la contractualisation de MAEC, un opérateur doit répondre à l'appel à projet en déposant un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)



Carte des PAEC 2015

Calendrier type

- Appel à projets sur octobre-novembre : dépôt des PAEC
- fin février/début mars : Commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC) pour sélection des PAEC finançables et fixation des enveloppes réservataires par territoire
- Délibération Régionale pour validation des territoires retenus et liste des MAEC proposées (avant le 15 mai)
- **Engagements de l'agriculteur en MAEC lors de la déclaration PAC (1^{er} avril- 15 mai)**
- Délibération pour valider les notices (juin)
- Début de l'instruction par les DDT (octobre)
- Début des paiements (mars n+1)

Financement des MAEC

- 75 % FEADER (taux max) / 25% cofinanceur national
- Cofinanceurs « nationaux » en CVL = MAA / agence de l'eau Loire Bretagne / Agence de l'eau Seine-Normandie
- Territoires cibles selon les cofinanceurs
- Conditions de financement propres à chaque financeur :
 - Catalogue de MAEC financées plus restreint que le catalogue régional pour certains financeurs
 - Sous territoire de contrat pour les agences de l'eau
 - Possibilité d'appliquer un plafond annuel/exploitation

Un dispositif dans la continuité du précédent...

On conserve :

- La détermination des zones à enjeux environnementaux
- Le principe des PAEC, portés par des opérateurs de territoires, au sein desquels les MAEC sont proposées
- La CRAEC comme instance de concertation
- Des MAEC surfaciques constituées de MAEC système et de MAEC localisées

...Mais quelques changements pour le consolider tout en le simplifiant

- Un catalogue de MAEC réduit et simplifié
- De nouveaux enjeux couverts : bien-être animal, transition des « zones intermédiaires »...
- Des obligations communes à toutes les MAEC : diagnostic préalable et formation
- Le rôle de l'opérateur du PAEC est renforcé
- Le rôle d'autorité de gestion revient à l'Etat pour les MAEC surfaciques

Extrait du catalogue de MAEC 2023-2027

MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes	150 €
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	201 €
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée	Prairies permanentes	267 €
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	Prairies permanentes	216 €
MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	Localisée	Prairies permanentes	51 €
	MAEC Biodiversité - Systèmes herbagers et pastoraux	Système	Prairies permanentes	88 €
	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	72 €
MAEC Biodiversité - DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	153 €
	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	204 €
MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Éléments ligneux	0,8 €/ml
	MAEC Biodiversité - Mares	Localisée	Mares	62 €/mare
	MAEC Biodiversité - Fossés	Localisée	Fossés	1,6 €/ml

Où en sommes-nous ?

- La proposition de PSN est en cours de validation par la commission européenne
- La stratégie régionale sur les MAEC est en cours de construction en Centre-Val de Loire
- Objectif de lancer un appel à projets en octobre 2022 pour le dépôt des PAEC qui permettront d'ouvrir des MAEC en 2023

Plus d'informations sur :

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Mesures-Agro-Environnementales-et,1465>

Merci de votre attention